



## Formation professionnelle

# ÉDUCATEUR DE HANDBALL\* Niveau IV · bac

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball propose une formation pour devenir "agent de développement sportif", "animateur sportif" ou "entraîneur jeune/adulte niveau territorial" : le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) "Éducateur de Handball".

- 2 mentions** > Entraîneur territorial (ET)  
> Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales (APES)
- 2 parcours** > Double mention : ET et APES  
> Simple mention : ET ou APES

### > Parcours double mention

Entraîneur territorial (ET) et Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales (APES)

#### Apprentissage



#### DURÉE ET ORGANISATION

**16 mois**

> de nov. 2021 à mars 2023

**536 heures**

+ 406 heures de mise en situation professionnelle

en partenariat avec



#### TARIFS

Pris en charge à 100% des frais pédagogiques

**Frais annexes** à prévoir à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

#### Hors apprentissage



#### DURÉE ET ORGANISATION

**16 mois**

> de nov. 2021 à mars 2023

**536 heures**

+ 406 heures de mise en situation professionnelle



#### TARIFS

6 432 € (536 h x 12 €) pour les frais pédagogiques

**Frais annexes** à prévoir à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

### > Parcours simple mention

Entraîneur territorial (ET) ou Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales (APES)

#### Hors apprentissage



#### DURÉE ET ORGANISATION

**16 mois**

> de nov. 2021 à mars 2023

**260 heures**

+ 238 heures de mise en situation professionnelle



#### TARIFS

3 120 € (260 h x 12 €) pour les frais pédagogiques

**Frais annexes** à prévoir à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

# Épreuves de sélection

apprentissage et hors apprentissage

mercredi 30 juin 2021

## ① Écrit

45 minutes maximum

Il portera sur une problématique handball et permettra d'apprécier la qualité d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser des idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique.

> Épreuve notée sur 10 points

## ② QCM

25 minutes maximum

50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball :

- réglementation/sécurité ;
- activités du Handball ;
- organisation fédérale ;
- métier d'éducateur de handball.

> Épreuve notée sur 10 points

## ③ Entretien

20 minutes maximum

Il se déroulera avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat et de son QCM. Il sera orienté sur l'expérience personnelle d'animation et de pratique du candidat et permettra d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.

> Épreuve notée sur 20 points

Ces épreuves sont susceptibles d'être organisées à distance nécessitant un ordinateur et une connexion Internet. L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation.

> effectif : 16 personnes maximum

**Au moment de son entrée en formation, le(la) candidat(e) devra :**

- être âgé de 16 ans révolus ;
- être licencié à la FFHandball tout au long de sa formation ;
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent (en cette période de déconfinement, au moins présenter un justificatif d'inscription pour une formation en PSC1 prévue entre le 16 juin et le début de la formation).



Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

**Inscription jusqu'au mercredi 16 juin 2021**

> [www.aura-handball.fr/institut-formation-emploi](http://www.aura-handball.fr/institut-formation-emploi) <

## Comment financer sa formation ?

### **Vous allez signer un contrat d'apprentissage**

Contactez le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des Métiers du Sport et de l'Animation d'Auvergne pour l'établissement du contrat. Prise en charge à 100% des frais pédagogiques et partielle des frais annexes. L'employeur gardera à sa charge le salaire de l'apprenti et percevra une aide unique variable selon l'âge de l'apprenti. Documents à télécharger > [le nouveau contrat d'apprentissage | AFDAS](#) / [L'apprentissage : mode d'emploi | FFHandball](#) / [Fiche synthèse apprentissage | FFHandball](#)

### **Vous êtes salarié dans le domaine du sport (hors apprentissage)**

Vous pouvez prétendre à un financement par l'OPCA AFDAS (tutoriel > [créer une demande de prise en charge](#)). Pour cela, votre employeur pourra solliciter l'AFDAS afin d'établir une demande de financement de la formation.

### **Vous êtes demandeur d'emploi**

Contactez votre conseiller Pôle Emploi et/ou une mission locale (-26 ans) pour échanger sur les financements possibles (Pôle Emploi, Conseil Régional, AGEFIPH, CSP, CIF, CPF...)

### **Vous êtes salarié hors domaine du sport**

- Compte Personnel de Formation (CPF) > [site internet](#)
- OPACIF : dans le cadre d'une reconversion professionnelle

**Pour plus d'infos, contactez le service formation de la Ligue AURA**

5100000.formation@ffhandball.net